



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
MARDI 24 OCTOBRE 2023 A 16H30

L'an deux mille Vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Valérie MICHELIER.

Date de convocation : 24 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaients présents : (5) Membres issus du Conseil Municipal : Valérie MICHELIER (Présidente), Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali BONNAVENTURE, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Anne-Laure MARI, Muriel RIPERT

Absentes ayant donné procuration (2) : Magali AUGIER (procuration à Monique MONTAGARD), Marie-Andrée CARRASCO (procuration à Elisabeth BELLENGER)

Absents : Jade NAVARRO, Maxime ALLEGRE

Secrétaire de séance : François ENDERLIN

Assistait également à la réunion : Mme Stéphanie BRIQUET, Gestionnaire CCAS

- **Secrétaire de séance** : François ENDERLIN
- **Procès-verbal du 20 juin 2023 arrêté à l'unanimité**

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Rapporteur : Valérie MICHELIER

Contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2 :

Rapporteur : Valérie MICHELIER

Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°3 :

Rapporteur : Valérie MICHELIER

Autorisation d'Engagement de Dépenses au Compte 623 du Budget Principal de la Commune

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°4 :

Rapporteur : Valérie MICHELIER

Mise en œuvre de la télétransmission des actes par le CCAS

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°5 :

Rapporteur : Valérie MICHELIER

Prise en charge de repas de cantine scolaire

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°6 :

Rapporteur : Valérie MICHELIER

Fixation du tarif des manifestations organisées à l'intention des seniors

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°7 :

Rapporteur : Valérie MICHELIER

- *Décision n°04/2023* : Don solidaire à la fondation de la Maison de la Gendarmerie, d'un montant de 75,00 euros.
- *Décision n°05/2023* : Acceptation et encaissement d'un don anonyme d'un montant de 2 000 euros en chèque.
- *Décision n°06/2023* : Acceptation et encaissement d'un don anonyme d'un montant de 373,70 euros.
- *Décision n°07/2023* : Prise en charge de repas de cantine scolaire par le CCAS

Délibération n°8 :

Rapporteur : Valérie MICHELIER

Questions diverses

LE CONSEIL A PRIS ACTE

Séance levée à 17H50.

Le secrétaire de séance

François ENDERLIN



Madame la Vice- Présidente

Monique MONTAGARD